



Retraites : un choix de civilisation

Le projet gouvernemental n'est qu'un cumul de dispositions régressives, que ce soit le report à 62 ans de l'âge légal ouvrant droit à la retraite et celui de l'âge annulant toute décote à 67 ans, l'allongement des annuités ou bien encore l'augmentation des cotisations de fonctionnaires (qui équivaldrait à une baisse de salaire de 2,7 %).

LES CADRES ET PROFESSIONS TECHNICIENNES PRENDRAIENT DE PLEIN FOUET CETTE RÉFORME

Le taux de remplacement de leur rémunération (salaire + primes) par leur pension de retraite est déjà très inférieur aux 75 % dont on nous rebat les oreilles. Cela est dû notamment à la part croissante des primes dans leur rémunération (20 à 31 % du salaire indiciaire d'un TSE, 31 à 36 % pour un attaché, 39 à 58 % pour un ITPE, 58 à 66 % pour un IPEF). L'instauration en 2005 d'un régime additionnel de la Fonction publique n'a pas changé grand chose vu la faiblesse de son rendement dû au premier chef à la faiblesse de la contribution de l'État et au plafonnement de l'assiette à 20 % du traitement indiciaire.

L'allongement des annuités pénaliserait encore plus celles et ceux dont les années d'études ne sont pas prises en compte (excepté une possibilité de rachat partiel au coût prohibitif). C'est tout particulièrement vrai pour la filière administrative. C'est ainsi qu'un attaché entré à 23 ans après des années d'études part aujourd'hui à 60 ans avec un taux de remplacement de 47 % et seulement de 44 % s'il est parvenu à attaché principal ! Il en va de même des femmes dont les carrières sont souvent incomplètes. Qui plus est, le dispositif de départ anticipé pour les femmes ayant 3 enfants disparaîtrait.

Le dossier de la pénibilité sans cesse repoussé débouche sur une provocation : il n'y aurait aucun métier pénible et les fonctionnaires en service actif verraient l'âge de leurs droits repoussé de 2 ans. Les cadres dans le même temps sont stigmatisés car censés bénéficier d'une espérance de vie plus longue. Outre le fait que ces statistiques datent et que l'écart significatif est entre les travailleurs postés et l'ensemble des autres salariés, c'est tirer vite un trait sur la pression d'une obligation de résultats quasi permanente, les journées de travail sans fin jusqu'à l'épuisement...

Il s'agit au total d'une remise en cause sans précédent qui, comme le note la CGT, serait la plus brutale de tous les pays d'Europe.

Organisation Fédérale des Ingénieurs,
Cadres et Techniciens de l'Équipement
et de l'environnement
Case 543
263 rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 84 14
Fax : 01 48 51 62 50
E-Mail : ofict.equipement@cgt.fr

DES MESURES INEFFICACES, INJUSTES, DONT L'OBJECTIF EST DE SATISFAIRE LES MARCHÉS FINANCIERS

Nombreux sont ceux qui s'accordent à dire que le projet gouvernemental ne résoudrait pas la question du financement des retraites. Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) indiquait qu'un âge légal de départ à 70 ans et un allongement des annuités à 45 ans ne couvrirait que la moitié des besoins de financement ! Un nouveau rendez-vous est d'ores et déjà prévu en 2018 !

Le gouvernement n'apporte aucune réponse nouvelle aux défis du chômage, des bas salaires et de la précarité. La tentative de présenter la modeste mise à contribution des hauts revenus et revenus financiers des entreprises comme une mesure d'équité ne résiste pas à l'épreuve des chiffres : les recettes attendues sont 5 fois moindres que les sacrifices qui seraient imposés aux salariés. L'objectif de la réforme n'est pas la pérennité des retraites mais de répondre aux exigences des marchés financiers et au diktat des agences de notation. Cette réforme doit être résolument combattue.

POUR UNE RÉFORME SOLIDAIRE DES RETRAITES

La CGT se prononce pour une réforme solidaire, s'attaquant aux causes de la situation, refusant d'opposer les catégories entre elles, le public et le privé, les différentes générations :

- ⇒ garantir l'ouverture du droit à la retraite dès 60 ans n'est pas défendre une échéance couperet mais permettre à tous ceux qui le souhaitent et ils sont nombreux, de partir à cet âge là ;
- ⇒ chacune et chacun doit avoir la possibilité de partir, à cet âge, avec une pension de retraite représentant au moins 75 % de la rémunération primes comprises ;
- ⇒ une carrière devrait être reconnue comme complète si avant 60 ans elle ne comporte que des périodes d'études et de formation, d'activité, d'inactivité forcée ou pour raisons familiales. Pour les salariés en activité comme pour les générations à venir, la validation des années d'études est indispensable.

Pour assurer le financement des retraites dans ce cadre progressiste, la CGT avance trois séries de propositions :

- ⇒ assujettir au taux moyen de la cotisation dite « *patronale* » les revenus financiers des entreprises (260 milliards en 2008 selon les Comptes de la Nation) et faire contribuer tous les revenus (participation, intéressement, stock-options, totalité des primes dans la fonction publique..) ;
- ⇒ supprimer les exonérations de cotisations sociales patronales tout en modulant le taux de ces cotisations en fonction de la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises de façon à les encourager en faveur de l'emploi et de la rémunération ;
- ⇒ une politique en faveur de l'emploi (la France est au 15^{ème} rang européen pour son taux d'activité, or 1 million d'emplois, c'est 5 milliards d'euros de cotisations supplémentaires) à l'inverse des choix d'aujourd'hui qui enfoncent le pays dans la crise.

UNE MOBILISATION UNITAIRE QUI NE CESSE DE GRANDIR

Le gouvernement espérait qu'en dévoilant son projet de loi sur les retraites à quelques jours des congés d'été, l'affaire serait entendue. La mobilisation du 24 juin a montré qu'il y a loin de la coupe aux lèvres, le rendez-vous du 7 septembre est devenu sujet de conversation. L'unité syndicale s'est encore renforcée avec FO et aujourd'hui la CGC qui appellent à la journée du 7. L'action des salariés en France n'est pas isolée. Des grèves et manifestation monstres ont eu lieu dans différents pays d'Europe et la Confédération Européenne des Syndicats (CES) appelle à une euromanifestation à Bruxelles contre les politiques d'austérité le 29 septembre prochain. Les propos du Chef de l'État affirmant que le nombre de manifestants ne changera rien à son projet rappellent d'autres propos imprudents sous différents gouvernements. Ils sont le signe d'une certaine fébrilité. C'est dire qu'il est possible de remettre en cause le projet actuel, d'imposer d'autres choix.

**La CGT des cadres et technicien-nes Équipement/Environnement
vous appelle à participer à la journée de grève et de manifestations
du 7 septembre 2010**